

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 12 Avril 2023. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre.

POINT N°272**CHASSE : LOCATION DES LOTS DE CHASSE N°3 ET 4 SUITE AU DÉCÈS DE L'ADJUDICATAIRE**

Madame la Maire expose :

Suite au décès de M. François Meaume, adjudicataire de chasse sur les lots 3 et 4, ayant pour limite « Ouest » la Liepvrette, de la sortie d'Echery jusqu'au col des Bagenelles et pour limite « Est » Le ruisseau de Saint Pierre sur l'Hâte jusqu'à la crête limitrophe avec Aubure, les héritiers ont fait connaître leur volonté de ne pas vouloir reprendre cette adjudication à leur compte.

Ces deux lots représentent une surface cumulée de 1207 Ha soit 30% de la surface chassable de la commune.

A la demande de Mme la Maire, la Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie le 20 mars 2023.

A l'ordre du jour figurait la stratégie de la mise en location des lots 3 et 4.

Lors de cette rencontre trois solutions ont été présentées aux personnes présentes et la commission propose au conseil municipal, la résiliation des baux et la mise en location des lots 3 et 4 par appel d'offre.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer sur le devenir des lots de chasse 3 et 4 de la commune de Sainte Marie aux Mines pour la période de chasse en cours jusqu'aux adjudications réglementaires fixées au 1er février 2024.

Suite à la consultation et sur proposition de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en location des lots de chasse n° 3 et 4 par appels d'offres publics

Délibération adoptée à l'unanimité

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëllie HESTIN